

CAPN des Directeurs et Directrices des soins
19 décembre 2018

Cette Commission administrative paritaire nationale des Directeurs des soins revêt un caractère tout à fait particulier. Si elle est la dernière de l'année 2018, elle signifie également la fin de notre mandature dans cette configuration. Les élections professionnelles ont, en partie, redistribué les cartes de la représentativité syndicale et pour certains représentants du SMPS, cette instance a été la dernière à laquelle ils ont siégé. Le SMPS tient à les remercier chaleureusement pour leur contribution active et engagée dans les travaux des instances, que ce soit en CAPN ou au Comité consultatif national. Ils ont été en permanence animés par la certitude que le corps des Directeurs des soins méritait que l'on se batte pour une reconnaissance plus affirmée et pour l'accompagnement de son évolution.

Les sentiments qui prédominent au sein du corps des directeurs des soins sont la déception et l'amertume. Le SMPS n'a, au cours de cette mandature, jamais cessé de rappeler qu'il est au rendez-vous de l'accompagnement des transformations. L'engagement et l'implication quotidiens ont toujours été et demeureront sans faille et sans réserve.

Les propos positifs et bienveillants portés à notre rencontre ne constituent plus une démarche satisfaisante et suffisante. Ils doivent impérativement être accompagnés dans les plus brefs délais par des engagements forts de la part des pouvoirs publics.

Ainsi :

- **Dans les établissements de santé** : la création et le déploiement des GHT créent des disparités fortes au sein même du corps et modifient les périmètres d'actions de tous les directeurs de soins et pas uniquement ceux des coordonnateurs généraux des soins de GHT. La configuration des nouveaux organigrammes conforte la logique de cumul de directions pour les Directeurs des soins. Dans ce contexte, il est urgent qu'une démarche de requalification des missions et des actions soit entreprise.
- **Dans les Instituts de formation** : la logique d'universitarisation continue à semer le doute au sein du corps des DS. Leurs rôles et fonctions incontournables dans le pilotage et la gouvernance des formations aux métiers de santé non médicaux doivent être affirmés et consolidés. Des clarifications doivent être apportées quant aux périmètres d'action dans les nouveaux dispositifs et les DS doivent être associés aux décisions concernant l'évolution de la place du corps dans ces instituts de formation.
- **En ARS** : le positionnement et le rôle fondamental des conseillers techniques et pédagogiques doit être là aussi, affirmé et consolidé. Leur plus-value sera d'autant plus forte que leur expertise et leur fonction ressource en matière de stratégie dans l'organisation générale des soins seront reconnues et utilisées. Cette fonction centrale doit être mise à profit dans l'accompagnement et le soutien aux établissements.

Les DS démontrent au quotidien leur volonté d'occuper leurs places, dans tous leurs lieux d'exercices. Cela se traduit par la qualité de leur engagement jour après jour, et par les valeurs qui animent le corps. Ces engagements appellent une reconnaissance statutaire, indemnitaire et salariale qui constituera un pare-feu efficace à la démotivation, à la démobilisation qui gagne.

Le SMPS sera toujours vigilant aux conditions de travail des directeurs des soins tout en étant engagé activement dans l'évolution du système de santé dans son ensemble. Le SMPS rappelle l'urgence pour les pouvoirs publics d'adresser des messages forts de reconnaissance. Le SMPS attend, plus que jamais, des effets concrets, à la hauteur des responsabilités, des impératifs liés aux fonctions et aux postes, et aux conditions de travail des directeurs et directrices des soins.